

ARRÊTÉ N°2023-14
RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
POUR LA 5^E ANNEE DU DIPLÔME ET POUR LE DIPLÔME VALANT GRADE MASTER
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2022-2023 ;

LA DIRECTRICE ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury d'examen pour la 5^e année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain,
sessions 1 et 2, et pour le diplôme valant grade Master sessions 1 et 2 est composé comme suit :

Présidente : Céline BRACONNIER, directrice

Suppléant : Sylvain MARY

Membres du jury :

Emmanuel BLANCHARD

Nathalie COSTE

Article 2 : Le directeur des études cycle 2 et la Secrétaire générale adjointe Formation sont
chargés de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 04 décembre 2023

Céline BRACONNIER
Directrice

